



SYNDIAYE
COOPERATIVES

RAPPORT DE CAPITALISATION

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES EFFETS DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

GRENIER DE PRÉVOYANCE SOUDURE

ugpm.org





L'Union des Groupements Paysans de Meckhé (UGPM) est née en 1985 en réponse à l'évolution du contexte qui rendait de plus en plus rude la vie en milieu rural au Sénégal. Quatre objectifs caractérisent le projet de territoire de l'UGPM :

- Gérer et restaurer l'environnement ;
 - Développer des activités génératrices de revenus ;
 - Lutter contre l'exode rural ;
 - Valoriser l'identité paysanne et renforcer la solidarité et l'entraide.
- La vision de l'UGPM est un "développement social" dans lequel la dimension économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen parmi d'autres de contribuer à l'épanouissement des familles et des sociétés locales.

L'UGPM regroupe plus de 4500 membres hommes et femmes dans les communes de Meckhe, Koul, Meouane, Mérina Dakhar et Ndande.

MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DE LA CAPITALISATION



Partant du contexte d'insécurité alimentaire qui sévit dans la majeure partie du Sénégal, l'UGPM a souhaité capitaliser et diffuser la stratégie des greniers de prévoyance soudure auprès des groupements membres de l'UGPM, des autres organisations paysannes du Sénégal et d'ailleurs.

Pour mener à bien cette capitalisation, l'UGPM a consulté différents membres de groupements paysans impliqués directement ou indirectement dans ces greniers.

Trois groupements villageois ont été impliqués dans ce travail de capitalisation : Tabby, Keur medoune et Ngankal.

Différentes méthodes ont été utilisées :

- Des interviews individuelles avec des membres et des non-membres ;
- Des focus groups avec des membres des 3 greniers ;
- Un atelier mixte réunissant tous ces acteurs ;
- Une revue documentaire ;
- Un atelier mixte de validation

Les non-membres interrogés ont indiqué méconnaître le mode de fonctionnement des greniers dans les trois villages où ils ont été interviewés.

Cette capitalisation vise donc à diffuser les connaissances qui ont émergé de cette capitalisation, ainsi que les leçons apprises de ce processus.

1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS DES GRENIERS DE PRÉVOYANCE SOUDURE

LE CONTEXTE DE SOUDURE DES ANNÉES 2000 À 2010

Suite à une étude paysanne sur la soudure⁽¹⁾ en 2003, après plusieurs rencontres des paysans de l'UGPM pour raconter la soudure entre 2000 et 2002, le constat a été que les exploitations familiales n'arrivaient pas à couvrir leurs besoins alimentaires. **Cela résultait essentiellement de trois facteurs :**

1 La baisse des rendements agricoles liée à la faiblesse de la pluviométrie, de la mauvaise qualité des semences et la baisse de la fertilité des sols ;

2 Les mauvaises politiques mises en œuvre par les dirigeants et qui ne prennent pas en compte les préoccupations des paysans et des communautés rurales ;

3 La mauvaise gestion des récoltes avec le gaspillage lors des cérémonies religieuses, familiales, également dues aux changements d'habitudes alimentaires et comportementales.

Ainsi, les chefs d'exploitations familiales étaient en incapacité de prendre en charge correctement la nourriture familiale avec une période de soudure qui s'allongeait.

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, l'UGPM a mis en place une stratégie qui consiste à prévoir des stocks de sécurité de denrées alimentaires dans les villages. **Le grenier de prévoyance soudure est un instrument du village pour le stockage et la conservation des céréales.** Les stocks sont constitués de trois manières :

- Les épargnes volontaires en nature (chaque famille en fonction de sa production peut faire une épargne qui ne sera retirée que pendant la période hivernale) permettant aux familles de se consacrer aux travaux champêtres ;
- L'achat de céréales par le groupement à partir de fonds propres ou un crédit ;
- Les produits des champs collectifs.

Le groupement utilise ses fonds propres pour renforcer le stock et les bénéfices issus de la vente de semences de qualité, et différentes opérations de ventes sont aussi réalisées pour renforcer le stock.

La mise en place des greniers de prévoyance soudure répond à plusieurs objectifs dont le principal est de contribuer à la sécurité alimentaire des humains et des animaux.

(1) C'est la période de l'année où les récoltes précédentes sont épuisées et celles de l'année en cours ne sont pas encore disponibles. Elle coïncide en général avec l'hivernage (saison des pluies).

De manière plus spécifique, il s'agit de :

- Sécuriser et gérer rationnellement les récoltes : conserver les semences, éviter le gaspillage des récoltes.

Il s'agit de mieux valoriser les récoltes à travers un stockage de qualité sécurisé pour permettre aux exploitations familiales de disposer de la nourriture pendant la période de soudure (entre juillet et septembre).

- Prévenir la période de soudure ; dégager du temps nécessaire pour les travaux champêtres pendant la période de soudure.

En effet la période de soudure coïncide avec l'hivernage (la saison des pluies) et la famille a besoin de ses forces pour mieux entretenir les champs. Elle ne doit pas être une période consacrée à la recherche de nourriture.

- Éviter la décapitalisation et les crédits usuriers des biens de la famille pendant la période de soudure.

C'est le moment propice pour les usuriers pour mettre à la disposition des producteurs des prêts d'avance pour l'achat des produits agricoles à des prix très bas résultants à l'endettement de ces derniers et la vente à perte.

- Renforcer la solidarité entre les habitants du village.

La solidarité est la base du mieux vivre ensemble dans le village. La cohésion sociale reste une priorité pour les groupements ainsi que la participation des plus démunis.



LE RÔLE CONCRET DE L'UGPM DANS LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT DES GRENIERS

Pour atteindre tous ces objectifs, l'UGPM se met à disposition et accompagne les groupements qui souhaitent mettre en place cette initiative. Les séances d'animation organisées par l'UGPM ont permis aux membres des groupements de prendre conscience de l'importance des greniers de prévoyance soudure et de participer à cette activité d'auto-défense.

Les membres des comités de gestion sont **formés sur la tenue des outils**. En effet, des ateliers de production d'outils et sur la gestion technique du stock ont été organisés par l'UGPM. Les animateurs de zones assurent le **suivi permanent de l'évolution des stocks**. Ils animent des réflexions au sein des groupements pour la mobilisation des acteurs et la définition de nouvelles stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et le développement local.

Des **visites d'échange d'expériences** entre groupements pour s'améliorer mutuellement ont également lieu. Grâce à l'UGPM, les groupements ont pu réfectionner ou construire des magasins de stockage. Cela passe par le financement à hauteur de 50% de la construction ou de la réfection du magasin.

Enfin, un fonds de crédit pour l'achat des céréales a été mis en place pour renforcer les stocks des greniers.

2 FONCTIONNEMENT D'UN GRENIER DE PRÉVOYANCE

Le fonctionnement des greniers de prévoyance soudure repose sur l'implication de leurs membres. En effet, les membres des greniers participent aux activités collectives qui permettent à celui-ci de capitaliser des fonds pour le renforcement des stocks.





A

Le dispositif de gestion

Le grenier de prévoyance soudure est constitué de membres qui sont des personnes physiques, et elles y adhèrent de manière volontaire. Son bon fonctionnement repose sur différents organes et outils :

- Des **comités de gestion** sont mis en place dans les greniers, et ces comités disposent d'outils de gestion. Les membres du comité sont choisis en fonction de leur crédibilité et leur engagement. Le comité est composé, en général, de cinq femmes et de deux hommes. En effet les femmes composent une majorité dans les groupements et sont perçues comme étant en maîtrise des stratégies de commercialisation des produits locaux. Les femmes sont assistées par les hommes lors des travaux pénibles. Des outils de gestion sont mis à leur disposition suite à une mise à niveau par l'UGPM sur leur utilisation. Les outils servent à suivre le stock et la gestion des achats et ventes des céréales. Un suivi régulier est fait par le comité de gestion chaque semaine pour faire état de la situation et rendre compte aux responsables du groupement. Le comité est responsable des achats et ventes du stock. Il veille à la conservation pour maintenir la qualité des produits.
- Le **bureau du groupement** supervise toutes les activités du grenier. Des réunions périodiques sont organisées entre le bureau du groupement et le comité de gestion du grenier.
- Des **codes de conduite** sont mis en place au sein des greniers. L'élaboration du code de conduite est appuyée par les animateurs avec la participation des membres du groupement. Ils définissent les modalités de stockage, de conservation, de retrait, de vente et les stratégies de prise en charge des plus démunis. C'est un élément essentiel pour maintenir la cohésion dans le grenier. Le code clarifie les rôles et responsabilités de chaque membre ainsi que la relation du comité et des responsables du groupement. Il garantit la transparence de la gestion.
- Des **Assemblées Générales (AG) du grenier** sont organisées pour garantir la transparence de la gestion. Elles sont au nombre de quatre pour chaque campagne agricole.

1 La première réunion est dédiée à la préparation des achats. Cette réunion permet de définir les prix d'achat, l'organisation de la collecte, la révision du code de conduite.

2 La deuxième se déroule après les achats et permet de faire le compte d'exploitation afin de déterminer le prix de revient.

3 Une troisième réunion sert à préparer les ventes. Cette réunion permet de déterminer le prix de vente après avoir connu les prix sur le marché et les modalités de vente.

4 La quatrième assemblée a lieu après les ventes pour faire une évaluation et définir des stratégies pour la prochaine campagne.

Ces assemblées générales régulières sont importantes pour favoriser la participation des membres et rendre visible le travail du comité. Les AG sont ouvertes à tous les membres du groupement et sympathisants du grenier.



B La participation à la vie du grenier

Le meilleur moyen de renforcer la participation des membres à la vie du grenier est de mettre en place un champ collectif² car en plus du volet communautaire, cela garantit des récoltes qui vont permettre la vente de semences de qualité afin de renforcer le stock.

D'une manière plus générale, la participation repose sur deux dimensions.

Dimension économique

- Les membres participent financièrement et physiquement à la réfection du magasin. En effet 50% de la réfection ou de la construction est subventionnée par l'UGPM et les 50% restants viennent d'une participation financière et/ou un investissement humain des membres du groupement lors des travaux.
- Les membres contribuent aux frais d'entretien des stocks par un paiement de 50 F CFA par sac conservé. La participation financière des membres pour la conservation de leurs récoltes permet aussi au groupement de disposer de fonds pour l'entretien du stock.

Dimension organisationnelle

Les membres des greniers participent aussi directement aux réflexions stratégiques pour la bonne marche du grenier et aux assemblées générales.

(2) Le champ collectif est une activité agricole de type communautaire qui regroupe l'ensemble des membres d'un groupement de village.

3 LES AVANTAGES / BÉNÉFICES LIÉS AUX GRENIERS

Les avantages et bénéfices pour les villages

La céréale (qui est généralement du mil) est toujours disponible dans le village et à chaque fois qu'un membre est dans le besoin, il peut faire recours aux responsables pour avoir un crédit en nature, remboursable après les récoltes.

Cela permet aux chefs d'exploitation familiale de ne plus recourir aux crédits auprès des usuriers.

Le groupement capitalise un fonds qui lui permet d'avoir du mil en permanence dans le village.

Le magasin villageois sert de lieu de stockage pour le grenier, et pour la sécurisation des récoltes familiales. Le bradage et le gaspillage sont ainsi fortement limités grâce au magasin. Depuis l'existence du grenier, la soudure et l'endettement sont un vieux souvenir dans les villages.

De nouvelles formes de solidarité naissent. En effet, les familles qui ont produit plus que leur besoin familial, font des crédits en nature à celles qui sont déficitaires, pour être payées après les récoltes. La solidarité se développe dans le village entre les membres et les non-membres des groupements.



Au moment de la soudure, le grenier donne également des crédits aux non-membres. Ils peuvent utiliser le grenier pour conserver leurs récoltes. Le commerçant ne parvient plus à vendre ou acheter dans le village à des prix usuriers.

Le groupement met toujours un prix plus intéressant que ça soit à la vente ou à l'achat. Le groupement dispose d'un fonds qui lui permet de faire un placement pour éviter la vente prématurée des récoltes aux usuriers.

Grâce aux greniers les propriétaires/utilisateurs d'équidés parviennent à maintenir l'état nutritionnel des animaux de trait. Comme pour l'humain, le mil renforce la force physique des équidés.



TÉMOIGNAGE DE NDIAKHATE NDIAYE

Habitant du village de Ngankal qui exerçait le métier de chauffeur à Mbour.

« Après vingt-cinq ans de pratique ; j'ai subi un accident de la circulation, qui m'a empêché de pouvoir continuer ce travail. Alors, j'ai préféré revenir au village.

Dès mon arrivée ce qui m'a enthousiasmé le plus, c'est l'outil du grenier prévoyance soudure comme stratégie d'intégration de la communauté villageoise notamment les plus démunis. Il s'agit de développer une démarche participative permettant à chacun de se mettre à l'abri de la soudure.

Je n'étais pas membre du groupement mais je pouvais bénéficier de tous les services rendus par le grenier aussi bien pour mes épargnes en nature qu'aux crédits que le groupement donne.

Conscient de tous ces avantages je ne pouvais plus rien faire que de formuler une demande d'adhésion au groupement. »

4 LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES PISTES D'AMÉLIORATION

- La bonne marche des greniers de prévoyance soudure est limitée par les mauvaises campagnes agricoles répétitives.
- Le manque de semences de qualité reste une forte limite.
- Le renouvellement des stocks pose problème lorsque les familles ne disposent plus de récoltes à conserver dans le magasin.
- L'absence de champ collectif est une grande limite.
- Seul le mil est autorisé dans certains magasins (village de Tabby).
- Les non-membres des greniers soulignent également que la fermeture du magasin en semaine constitue un inconvénient, puisqu'un chef de famille peut avoir une urgence et si ce n'est pas le dimanche il ne peut pas accéder à son produit.

Lors d'un atelier réunissant des membres de trois greniers, les difficultés suivantes sont ressorties, et les membres ont proposé des pistes d'amélioration pour chacune de ces difficultés :

Le contrôle de la qualité des produits.

En effet les magasins ne disposent pas de matériel nécessaire pour le contrôle de la qualité et il y a une insuffisance des connaissances sur les normes de qualité.

Recommandations :

- Conditionnement et emballage des produits
- Traçabilité des produits (codification)
- Formation des membres du comité de gestion sur le contrôle de la qualité
- Intégrer le champ collectif aux activités des greniers

La nécessité d'un lieu de stockage adéquat. Les magasins ne sont pas construits sur la base des normes de stockage. Afin de disposer d'un lieu de stockage bien équipé permettant de recevoir et conserver les produits, les membres des greniers ont formulé ces recommandations :

- Réfection et aménagement des magasins
- Entretien (propreté et hygiène)
- Equiper les magasins de matériel d'exploitation et d'entretien
- Achat de palette et fardages pour le stockage
- Formation sur les normes et qualités des produits

Des difficultés liées aux **problèmes de conservation des produits.** Les magasins ne respectent pas systématiquement les normes de construction. C'est-à-dire un magasin aéré où l'air circule, des voies de passages pour l'entretien périodique du stock et du matériel nécessaire pour l'entretien du stock.

Recommandations :

- Respect des normes
- Formation sur les techniques de conservation

La tenue correcte des documents de gestion. C'est une nécessité de disposer d'outils de gestion fiables. Or, le taux élevé d'analphabétisme ne favorise pas la tenue correcte des documents de gestion. Les documents sont élaborés en français et peu de personne surtout les femmes fortement impliquées dans la gestion ne sont pas alphabétisées en français.

Recommandations :

- Simplifier les documents de gestion
- Organiser des séances de formation sur la tenue des outils
- Traduire les outils en langue arabe³

(3) Il est assez courant que les habitants des villages aient fait des études coraniques et donc aient appris l'arabe.



Des problématiques liées au **fonctionnement des comités de gestion**. La faible participation de certains membres du comité est un frein pour la bonne marche. Ils se désengagent et laissent toutes les tâches au président du comité.

Recommandations :

- Clarifier les rôles et responsabilités de chaque membre du comité
- Définir le profil des membres
- Clarifier les liens entre les membres du comité et les responsables du groupement
- Définir un système de rémunération des membres du comité
- Mettre en place un calendrier de réunion périodique du comité et de partage d'information avec les membres du grenier
- Définir un règlement intérieur ou une charte de gouvernance démocratique pour l'ensemble des membres des greniers

Des difficultés liées au **remboursement des crédits**. Le caractère social du grenier fait que des crédits sont donnés à des plus démunis et en cas de mauvaise production, ils ont du mal à honorer leurs engagements. Les familles dépendent en plus des contributions des non-résidents, elles ressentent toutes difficultés des non-résidents.

Recommandations :

- Définir des critères d'octroi des crédits
- Mettre en place une convention pour les sanctions

5 CONCLUSION / LEÇONS APPRISES

Suite aux entretiens, échanges et recueils d'informations sur la stratégie de lutte contre la soudure et l'endettement par la mise en place d'un grenier de prévoyance soudure, cinq conditions essentielles sont ressorties :

- 1** Avoir des objectifs et des orientations claires pour que la population partage la même vision et que tous les membres participent à la bonne marche du grenier.
- 2** Disposer d'un lieu de stockage et de matériel d'entretien et d'exploitation.
- 3** Disposer de produits à stocker : Disposer de produits agricoles dans le magasin (épargne volontaire et achat).
- 4** Disposer d'un code de conduite et d'un comité de gestion.
- 5** Disposer d'un fonds de roulement.



UGPM
ACTIONS LOCALES



+221 77 630 10 89
+221 77 550 89 07



contact@ugpm.org
dieng.assane@gmail.com



<https://ugpm.org/>



Route de Saint Louis,
Ngaye Meckhé - SÉNÉGAL



FRÈRES DES HOMMES



former pour transformer
LA SOCIÉTÉ CIVILE
POUR LE CHANGEMENT SOCIAL



AFD